

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES ACTIONNAIRES DES

## SOCIÉTÉS DES 15 JUN 1840 ET 10 JUN 1843

TENUE LE 25 AOUT 1850.

(École sociétaire, XIX<sup>e</sup> année.)

Amis,

Au 1<sup>er</sup> juin dernier il y a eu 18 ans que la première commission formée pour la propagation de la théorie de Fourier publiait le prospectus du premier organe périodique de l'école phalanstérienne. Depuis cette époque, et sauf la lacune imposée de 1833 à 1836 par le manque de ressources, les phalanstériens n'ont pas cessé de présenter au monde le programme pacifique et organisateur des institutions qui doivent concilier tous les intérêts, absorber tous les désaccords, calmer toutes les haines et fonder la paix universelle sur la base inébranlable du concours de toutes les forces vives de l'humanité.

Accueillie d'abord par l'indifférence la plus absolue, notre doctrine ne tarda pas à essuyer les bordées de moqueries plus ou moins spirituelles dont les Français ont pour habitude invétérée de gratifier toute idée nouvelle qui, par cela seul qu'elle est nouvelle, heurte nécessairement ce que l'on est convenu d'appeler le *sens commun*, c'est-à-dire l'ensemble de tous les préjugés régnant à une époque donnée.

Néanmoins les idées fondamentales gagnaient de proche en proche, et il se forma bientôt un noyau assez considérable d'hommes dévoués, appartenant aux catégories les plus éclairées de la nation, et qui se rattachèrent par le lien solide d'une conviction raisonnée à la propagation de la doctrine d'association, en même temps qu'ils concoururent pour but invariable dans l'école la réalisation d'un essai expérimental de cette doctrine.

En 1840 ce noyau était déjà fortement constitué, et depuis lors, jusqu'en 1849, il n'a pas cessé de se développer. En ce moment même, nonobstant les atteintes graves subies par l'école et le démembrement apparent qui semblerait la menacer de ruine, nous pouvons tous les jours nous convaincre que les rapports ainsi créés entre les phalanstériens sont devenus pour tous un impérieux besoin, en même temps qu'une source précieuse de satisfactions élevées.

Mais à mesure que nos idées gagnaient du terrain l'indifférence et la raillerie ont fait place, dans le vieux

monde, à la défiance et à la colère, et dans ces derniers temps nous avons vu se dresser devant nous la menace et les persécutions.

L'épreuve que nous traversons en ce moment aura été pénible, mais nous avons le légitime espoir que l'École en sera sortie avec honneur.

Pour bien apprécier les difficultés qui ont été vaincues depuis 14 mois, il faut se reporter à la situation où nous avait laissés le 13 juin 1849.

Le journal suspendu, ses ateliers saccagés, Considerant et Cantagrel en exil, trois d'entre nous en prison, avec cinq de nos employés et ouvriers, plus de 80 mille francs d'engagements commerciaux exigibles, et un personnel que nous ne pouvions point abandonner du jour au lendemain. Il fallut à la fois du courage et de la foi à ceux qui restaient libres pour ne point désespérer en de pareilles conjonctures; il fallut aussi que leur persévérance fût comprise et secondée comme elle l'a été par le dévouement des phalanstériens, pour surmonter de tels obstacles et amener les choses au point où elles en sont venues aujourd'hui.

Dans le second semestre de 1849, non-seulement l'École put faire face à toutes les dépenses courantes du centre et du journal quotidien, mais elle prouva à ses créanciers qu'ils n'avaient rien à perdre avec elle; un grand nombre furent complètement désintéressés, les autres reçurent des à-comptes, et le total des dettes exigibles fut réduit, de 80,000 fr. et plus, à 55,000 fr. Dans les sept premiers mois de 1850 nous avons encore pu réduire ce chiffre de plus de 22,000 fr., et nous pouvons maintenant prévoir l'instant où nous aurons complètement liquidé cet arriéré, qui depuis si longtemps entrave notre marche, en ajoutant aux entraves dont est semée notre route des embarras et des inquiétudes de tous les instants.

Quelques personnes pensent et nous ont écrit que nous aurions dû consacrer toutes les ressources à l'extinction des dettes avant de faire reparaître le journal. Il y a là une erreur d'appréciation qu'il importe de relever.

La possession d'un organe périodique n'est pas seulement pour une École un levier d'action sur le monde en-

vironnant, c'est avant tout le plus puissant moyen de cohésion entre les membres de cette Ecole; ce n'est pas seulement le signe, c'est aussi la condition de l'existence. Si l'idée phalanstérienne a conquis dans le monde la place qu'elle y occupe aujourd'hui, si depuis 1836, depuis 1840 surtout, elle a pu provoquer et entretenir en permanence les dévouements qui ont assuré son existence et produit ses développements, c'est à la *Phalange* et à la *Démocratie* qu'elle le doit.

Croit-on donc que nous tenions au journal pour le journal? que nous le considérons comme une œuvre qui mérite en elle-même les sacrifices qui ont été faits jusqu'à présent? que ce puisse être, en un mot, le but de toute l'activité que nous avons dépensée, de toutes les peines que nous nous sommes données et que nous nous donnons encore? Ceux qui se feraient une pareille idée ne connaissent guère ce que la besogne du journalisme a de peu attrayant, surtout pour des hommes qui, comme le plus grand nombre d'entre nous, sont portés par la nature de leurs instincts et de leurs aptitudes vers des travaux d'un tout autre genre. Il ne faut rien de moins que la conviction où nous sommes de l'absolue nécessité d'un journal pour que nous nous décidions à le faire, surtout dans les conditions au milieu desquelles la presse se débat aujourd'hui.

Quant à ceux qui nous prêteraient l'intention de chercher dans la voie du journalisme la satisfaction d'une misérable ambition personnelle, nous n'avons rien à leur dire. Il y a des imputations dont nous ne daignerons jamais nous défendre. D'ailleurs nous l'avons dit cent fois, nous ne nous adressons et nous ne voulons avoir affaire qu'à ceux qui ont une entière confiance en notre honneur et en notre loyauté; nous savons bien qu'au milieu de la démoralisation générale qui règne, il n'est donné à personne d'échapper à certains soupçons. Nous marchons forts de nos consciences et sans nous en préoccuper.

L'organe périodique, avons-nous dit, est avant tout un moyen de cohésion pour les forces actives de l'Ecole. Il suffirait, pour nous le démontrer, de ce qui s'est passé pendant les deux interruptions que nous avons subies, en 1849 et en 1850.

Nous n'hésitons point à le dire, si nous eussions retardé de quelques mois encore la publication de notre feuille hebdomadaire, toute vie commune se fût éteinte, et peut-être eût-il été plus difficile qu'on ne pense de reconstituer plus tard le foyer disparu. Or, si nous avons à cœur de conserver l'organisation de l'Ecole, c'est non-seulement à cause de notre attachement personnel pour l'œuvre commune à laquelle nous concourons depuis si longtemps, mais c'est surtout parce que nous savons de quel prix est cette conservation aux yeux du plus grand nombre des phalanstériens et que nous tenons à justifier la confiance qu'ils ont mise en nous.

Il faut bien se rendre compte de l'état des choses; pour nous comme pour tout le monde, la situation actuelle a un caractère essentiellement provisoire; nous pensons moins à nous développer dans ce moment-ci qu'à ne point disparaître; nous nous préoccupons surtout de sauvegarder l'honneur de l'Ecole en remplissant tous les engagements contractés en son nom. Certes nous ne pouvons pas mettre mieux à profit la période d'attente générale que traverse la Société, qu'en nous débarrassant patiemment des entraves qui gênaient notre marche lorsque les circonstances nous permettront de reprendre l'essor. Notre journal hebdomadaire, quand même il n'atteindrait

pas le nombre d'abonnés nécessaire pour couvrir tous les frais qui lui sont spéciaux, n'en serait pas moins le principal agent créateur de nos ressources.

D'ailleurs, en supprimant le journal, nous ne supprimerions pas, pour autant, la nécessité actuelle de la rente dont le principal objet, il ne faut pas l'oublier, est d'abord d'achever la liquidation des anciennes dettes, en second lieu de remplir un devoir de solidarité que nos amis n'ont pas besoin qu'on leur rappelle: ils ne sont point de caractère à laisser leurs blessés sur la route; enfin de maintenir notre position d'Ecole aussi modestement que l'on voudra, mais de manière à pouvoir profiter des circonstances aussitôt qu'elles se présenteront favorables.

Au surplus, on verra plus loin que 3,000 abonnés payants suffiraient pour que le journal n'occasionnât aucun surcroît de dépense à l'administration centrale. Que chacun de nos amis nous en procure trois ou quatre, et la rente tout entière sera employée aux services généraux et à l'extinction du passif.

La période qui vient de s'écouler comptera parmi nos années fatales; néanmoins nous y avons trouvé la preuve de la vitalité vigoureuse de l'Ecole, car pendant cette année si calamiteuse sous tous les rapports, nous avons pu faire face à 10 mois d'existence d'un journal quotidien, et réduire de plus de 40,000 fr. le chiffre des dettes antérieurement contractées. La position n'est donc plus à beaucoup près aussi critique; on peut même dire qu'elle ne présente plus de motifs sérieux d'inquiétudes; toutefois nous ne nous relâcherons ni de notre insistance auprès de nos amis pour que le service de la rente soit fidèlement continué, ni de la stricte économie que nous apportons à toutes les dépenses. Nous avons hâte plus que personne d'en finir avec les préoccupations de cette nature.

## COMPTE RENDU DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

DES SOCIÉTÉS DU 15 JUIN 1840 ET 10 JUIN 1843.

Séance du 25 août 1850.

A une heure sont présents ou représentés dans les bureaux des deux Sociétés, rue de Beaune, n. 2, dix actionnaires de la Société 1840 et 13 actionnaires de la Société 1843.

Sur la proposition des gérants, et attendu la connexité des intérêts des deux Sociétés, il est décidé que l'Assemblée générale des deux Sociétés aura lieu en même temps.

M. Guillerault, actionnaire des deux Sociétés, est nommé président.

Il s'installe au bureau avec les secrétaires choisis par chaque Société et déclare la séance ouverte.

M. Emile Bourdon, gérant de la Société de 1843, demande la parole au nom des deux gérances. Il s'exprime ainsi :

### Proposition pour la conversion des rentes et dens en actions.

Messieurs,

Dans les assemblées générales, tenues le 18 novembre 1849, des deux Sociétés des 15 juin 1840 et 10 juin 1843, vous avez adopté la résolution suivante :

« La gérance est invitée à présenter un projet qui permette de délivrer aux renteurs des actions spéciales ou coupons d'actions de rente d'école indiquées dans la délibération du 12 juillet 1846. »

En exécution de ce vœu nous soumettons à votre approbation la résolution suivante, qui serait commune aux deux Sociétés :

**ART. 1<sup>er</sup>.** La gérance de chacune des deux Sociétés des 15 juin 1840 et 10 juin 1843 est autorisée à délivrer aux souscripteurs à la rente, et sur leur demande personnelle, de concert avec la gérance de l'autre Société, des actions de rente de l'école phalanstérienne pour raison des cotisations déjà versées et à verser par la suite. Ces actions seront au capital de 25 fr., 100 fr. et 500 fr.

Tout ce qui, dans les cotisations fournies ou à fournir à titre de rente, excèdera ces coupons restera à valoir au nom du souscripteur.

**ART. 2.** Par le fait de la délivrance d'une action de rente, les reçus de souches précédemment délivrés aux titulaires sont annulés.

**ART. 3.** Les actions de rente sont nominatives ou au porteur. Les actions nominatives donnent seules les droits d'entrée ou de représentation aux assemblées générales et d'élection aux comités de surveillance. Les actions au porteur ne seront délivrées que sur remise des reçus de rente.

**ART. 4** (applicable à la Société de 1840). Les droits financiers des actions de rente sont semblables à ceux de toutes les autres actions.

**ART. 4** (applicable à la Société de 1843). Les droits financiers des actions de rente sont semblables à ceux des actions de troisième série (série de dévouement).

**ART. 5.** Les actions à délivrer en exécution de la présente délibération seront signées en même temps par la gérance des deux Sociétés et ne formeront qu'un seul et même titre sur les deux Sociétés.

**ART. 6.** Ces actions seront soumises pour les cas de perte, transfert, héritage, etc., aux mêmes conditions que les autres actions.

**ART. 7.** La gérance des deux Sociétés est également autorisée à délivrer pour raison des dons faits depuis la fondation de la rente, et à faire par la suite, et sur la demande personnelle des donateurs, des actions semblables à celles délivrées pour rente, et qui auront les mêmes droits et seront soumises aux mêmes règles.

Dans votre résolution du 18 novembre 1849, il n'était point question, messieurs, des dons. Cependant nous avons cru devoir assimiler ces dons aux cotisations de rente, puisque les dons partent du même principe de dévouement, et qu'il aurait suffi aux donateurs de dire qu'ils versaient à titre de rente ce qu'ils nous ont offert. Nous n'avons pas cru que l'omission de cette formalité pût les priver des droits que nous reconnaissons aux renteurs, et il nous a paru juste de mettre les renteurs et les donateurs sur le même rang.

Après quelques explications échangées entre divers membres de l'Assemblée, M. le président met aux voix la proposition qui est adoptée à l'unanimité et successivement par les membres présents des deux Sociétés; mais attendu qu'ils ne sont pas en nombre suffisant, la proposition, aux termes des statuts, n'est considérée que comme

prise en considération, et il sera ouvert à son sujet une seconde délibération dans la prochaine Assemblée générale qui est fixée au 15 septembre prochain.

M. Bourdon demande de nouveau la parole, et lit le rapport suivant sur l'exercice 1849 :

**Rapport sur l'exercice 1849 concernant les deux Sociétés.**

Messieurs,

Par la délibération du 16 novembre 1849, vous avez nommé de nouveaux gérants pour vos deux Sociétés, savoir : MM. Charles Brunier, Victor Hennequin et Ferdinand Guillon pour la Société de 1840, qui a pris la raison sociale Brunier et Cie, et moi pour la Société de 1843, qui a pris la raison sociale Bourdon et Cie. Vous avez fixé l'entrée en fonction des nouveaux gérants au 1<sup>er</sup> janvier 1850. En même temps, vous m'avez donné les pouvoirs nécessaires pour administrer les deux Sociétés jusqu'à cette entrée en fonction, et vous m'avez chargé de dresser leur bilan au 31 décembre 1849. En exécution de ce mandat, et de concert avec la gérance de la Société de 1840, je viens vous présenter un premier rapport.

Prévoyant que cette assemblée générale ne serait pas assez nombreuse pour adopter définitivement les résolutions relatives aux actions de rente d'école, et qu'il serait nécessaire d'en convoquer une seconde pour le mois prochain, nous n'avons préparé pour aujourd'hui, sur les comptes financiers, et cela d'accord avec les conseils de surveillance, que la partie relative au mouvement des affaires des deux Sociétés pendant le courant de 1849, et nous renvoyons à l'assemblée prochaine le compte rendu sur la situation des deux Sociétés au 31 décembre 1849, qui, aux termes de la délibération du 18 novembre dernier, doit former une coupure entre l'ancienne et la nouvelle administration. Nous ajouterons quelques détails sur le mouvement de nos affaires et de la rente pendant les sept premiers mois de 1850. En procédant ainsi, votre attention ne sera pas écrasée de chiffres, et à la prochaine assemblée vous pourrez apporter une attention plus dégagée sur la situation complète des deux Sociétés qui sera mise sous vos yeux.

**SOCIÉTÉ 1840.**

**DÉPENSES ET RECETTES EN 1849.**

**1<sup>o</sup> CHAPITRES SPÉCIAUX.**

**CHAPITRE I. — LIBRAIRIE.**

	DÉPENSES.		VENTES.	
	fr.	c.	fr.	c.
Composition . . . . .	7,811	78		
Tirage . . . . .	3,031	"		
Couverture . . . . .	652	25		
Papier . . . . .	3,486	10	17,557	25
Brochage . . . . .	1,120	90		
Emballage et frais de poste et envoi . . . . .	1,455	22		
Vente de livres et collections . . . . .			24,087	03
Abonnements de lecture . . . . .			31	15
			24,118	18

DÉPENSES.		VENTES.	
fr.	c.	fr.	c.
Report. . . . .		17,557	25
24,118		18	
<b>CHAPITRE II.</b>			
PHALANGE NOUVELLE.			
Composition. . . . .	2,832	25	
Tirage. . . . .	391	35	
Couverture, tirage et papier. . . . .	204		
Papier. . . . .	1,493	65	
Brochage (les 6 premiers mois, — le 2 <sup>e</sup> semestre sera reporté en 1850) . . . . .	89	70	
Frais de poste et d'envoi. . . . .	439	46	
Rédaction. . . . .	2,500		
Abonnements et vente de numéros . . . . .			4,746 25
<b>CHAPITRE III.</b>			
PHALANGE ANCIENNE.			
Ventes. . . . .			30 "
<b>CHAPITRE IV.</b>			
ALMANACHS.			
Il a été vendu net en 1849 pour l'almanach 1849 publié en 1848. . . . .			300 30
<i>Almanach de 1850.</i>			
Rédaction. . . . .	75		
Composition et tirage. . . . .	1,384		
Papier. . . . .	1,131	60	
Papier de couverture et affiches. . . . .	79	40	
Brochage. . . . .	369		
Bois et clichés. . . . .	69	95	
Il a été vendu en 1849 . . . . .			2,870 65
<b>CHAPITRE V.</b>			
LIVRES EN COMMISSION.			
Achats. . . . .	1,287		
Vente. . . . .			1,134 55
<b>CHAPITRE VI.</b>			
BUSTE DE FOURIER.			
Solde d'anciens moulages et moulages nouveaux. . . . .		326	
Vente . . . . .			64 25
<b>CHAPITRE VII.</b>			
PORTRAITS.			
Vente nette. . . . .			421 70
<b>CHAPITRE VIII.</b>			
CAMÉES FOURIER.			
Vente nette. . . . .			200 "
<b>CHAPITRE IX.</b>			
ESTAMPES DIVERSES.			
Frais, y compris un ancien compte pour la cathédrale de Chartres. . . . .	888	50	
Ventes. . . . .			796 60
<b>CHAPITRE X.</b>			
CLICHÉS.			
Pour clichés nouveaux ( <i>Harmodie universelle</i> et autres) . . . . .	1,413	95	
<b>Totaux des chapitres spéciaux.</b>			
En dépenses. . . . .	32,532	06	
En recettes . . . . .			34,682 48

2° CHAPITRES GÉNÉRAUX.

<b>CHAPITRE I.</b>			
PERSONNEL.			
Gérance pendant les six premiers mois. . . . .	4,500		
Appointements des employés. . . . .	2,393		
Gratifications . . . . .	223		
	<u>7,116</u>		7,116 "
<b>CHAPITRE II.</b>			
MATÉRIEL.			
Loyer de la boutique. . . . .	600		
Solde des frais de construction de la boutique et autres arrangements. . . . .	1,480		
Chauffage. . . . .	302	19	
Éclairage . . . . .	289	32	
Assurances. . . . .	51	90	
Contributions. . . . .	267	40	
Escomptes et frais de négociations. . . . .	143	70	
Frais de bureau. . . . .	121	22	
Frais de soirée. . . . .	34	75	
Port de lettres. . . . .	310	75	
Amende et frais d'un procès à St-Quentin pour omission du nom de l'imprimeur sur une brochure. . . . .		84	05
Réparations à la boutique. . . . .		90	
Dépenses diverses. . . . .		149	60
Frais de recouvrement. . . . .		37	10
Frais d'annonces. . . . .		1,584	
Frais divers communs avec la Société de 1843, comme frais d'actes notariés, transfert de créances, et notamment du legs Paulin, frais judiciaires, protêts, poursuites, jugements, etc. . . . .		<u>1,809</u>	<u>30</u>
		7,385	28
Ajoutant les chapitres des dépenses spéciales			32,532 06
On trouve pour dépense totale. . . . .			47,033 34
Déduisant les recettes. . . . .			34,682 48
Reste pour excédant de dépenses. . . . .			<u>12,350 86</u>

Ce résultat final est presque identique à celui de l'année dernière, puisque le déficit de cette année 1848 s'élevait à 11,783 fr. 31 c. Mais vous n'oublierez pas que les opérations de la Société de 1840 ne doivent pas être calculées comme celles d'une librairie ordinaire; il y a chez nous plus qu'une librairie, par conséquent il ressort de notre position des frais extraordinaires qui ne peuvent être suppléés par les produits ordinaires de la librairie.

Cependant faisons remarquer quelques différences entre le mouvement de l'année 1849, dont vous venez de voir le résumé, et celui de l'année 1848.

*Librairie.* — La vente s'était élevée en 1848 à 30,547 fr. 18 c.; en 1849 elle ne s'est élevée qu'à . . . . . 24,087 03  
La dépense étant de . . . . . 17,557 25

Est resté pour bénéfice net sur ce chapitre. . . . . 6,529 78

*Phalange nouvelle.* — La dépense a excédé la recette de 3,304 fr. 15 c., malgré l'intérêt qui semblait s'attacher à la publication des manuscrits de Fourier, qui ont tenu encore plus de place dans l'année 1849 que dans les années précédentes. Cette perte, dépassant encore celle faite en 1848 sur la même publication, nous a décidés à mettre à exécution la mesure de la suppression de cette revue, annoncée déjà par nous dans le courant de 1849.

*Almanach.* — L'almanach de 1850 présente également un déficit, mais il n'est que de 328 fr. 30 c., et a été atté-

nué jusqu'à concurrence de 149 fr. 45 c. par les ventes de cet almanach faites en 1850. Ainsi que nous l'avons expliqué dans une autre occasion, cette perte sur l'almanach est tout accidentelle; elle provient des retards imprévus de notre imprimeur qui n'a pas voulu avancer l'impression de quelques jours, et nous a fait ainsi subir non-seulement la perte que nous venons de signaler, mais encore le manque de gain que nous aurions certainement obtenu si l'almanach avait pu être imprimé à temps. Cette contrariété n'a donc pas dû nous empêcher de préparer un almanach pour 1851; il est tout prêt à être imprimé, notre imprimeur a en main les *bons à tirer*, espérons que cette année il ne nous fera pas trop attendre<sup>1</sup>.

Vous remarquerez aux frais généraux, chapitre du personnel, qu'il n'a été porté pour gérance que 6 mois d'appointements, MM. Considerant et Cantagrel ayant donné leur démission par suite des événements de juin.

Le chapitre des frais généraux qui s'était élevé en 1847 à 22,305 fr. 02 c., et en 1848 à 18,975 fr. 35 c., a été porté en 1849 à 14,503 fr. 28 c. seulement, malgré les nombreux frais de poursuites, protêts et jugements que nous a attirés la catastrophe de juin.

Pour la bonne règle nous aurions dû ajouter à ce chapitre la portion à la charge de la Société de 1840, dans les articles des anciens recouvrements passés définitivement en perte dans l'opération de liquidation du 31 décembre 1849; mais ce serait entrer partiellement dans ce compte de liquidation, et nous ne voulons aujourd'hui que vous faire connaître le mouvement effectif des dépenses et recettes réelles, sans entrer dans les comptes d'ordre.

### SOCIÉTÉ 1843.

#### DÉPENSES ET RECETTES EN 1849.

##### PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES.

Nous diviserons les dépenses, comme les années précédentes, en frais fixes et frais proportionnels.

##### CHAPITRE I.

###### FRAIS FIXES.

###### § 1. — Composition.

Frais de composition du journal la *Démocratie pacifique*. . . . . 20,653 04

###### § 2. — Rédaction.

Gérance jusqu'en juin 1849 et rédaction de l'année. . . . . 25,125 »

###### § 3. — Abonnements divers.

Aux nouvelles étrangères. . . . .	700 »	
A divers journaux. . . . .	196 65	
Au bulletin de la Bourse et rédaction des <i>nouvelles de bourse</i> . . . . .	574 »	
Taxes et services des journaux étrangers. . . . .	552 99	
	<u>2,023 84</u>	2,023 84

###### § 4. — Amendes.

Amende de 5,000 fr. prononcée contre M. Tandon par la cour d'assises, le 22 juin 1849, et 631 fr. 80 c. pour dixième et frais. . . . . 5,631 80

###### § 5. — Administration.

###### PERSONNEL.

Appointements des employés, lecteurs, chef de départ, garçons. . . . .	16,222 50	
Gratifications. . . . .	759 »	
	<u>16,981 50</u>	16,981 50
<i>A reporter</i> . . . . .		53,433 68

(1) L'Almanach de 1851 est mis en vente.

Report . . . . . 16,981 50 53,433 68

##### MATÉRIEL.

Loyers y compris le dernier terme 1848, et déduction faite des sous-locations. . . . .	7,650 »	
Contributions. . . . .	623 93	
Assurances. . . . .	121 10	
Éclairage. . . . .	675 08	
Chauffage. . . . .	705 11	
Frais de bureau. . . . .	282 83	
Frais de soirée. . . . .	81 10	14,871 95
Frais divers (communs avec la Société de 1840, tels que frais d'actes, protêts, jugements et autres). . . . .	4,221 70	(1)
Ports de lettres. . . . .	511 10	
	<u>31,853 45</u>	31,853 45

##### § 6. — Pertes.

Mobilier (entretien et réparations)	95 80
Missions et tournées. . . . .	1,069 50
Intérêts divers. . . . .	3,485 86
Escompte et frais de négociations.	335 30
Frais de recouvrements. . . . .	86 60
Courtage et remise. . . . .	68 95

##### Dépenses spéciales à la Société de 1843.

1° A valoir sur le rangement des caractères dispersés dans la soirée du 13 juin 1849. . . . .	634 50	
2° Éclairage de l'atelier de composition. . . . .	587 »	
3° Transport des formes à l'imprimerie. . . . .	100 »	
4° Courses à l'Assemblée nationale pour rapporter la copie des sténographes, et autres courses. . . . .	352 »	
5° Frais du bureau de départ. . . . .	634 »	
6° Autres frais. . . . .	457 »	
	<u>7,906 51</u>	7,906 51

##### § 7. — Matériel de l'atelier de composition.

Achat de caractère, casses et ustensiles nécessaires à la composition. . . . .	7,573 25
Total du chapitre I <sup>er</sup> . . . . .	<u>100,766 89</u>

##### CHAPITRE II.

###### FRAIS PROPORTIONNELS.

Papier. . . . .	31,900 50	
Tirage. . . . .	12,065 »	
Poste. . . . .	27,970 10	
Port du journal, Paris et banlieue. . . . .	4,165 71	
Bandes. . . . .	1,661 55	
Pliage. . . . .	1,140 »	
	<u>78,902 91</u>	78,902 91
Total général des dépenses. . . . .		<u>179,669 80</u>

(4) Dans le paragraphe correspondant du compte rendu l'année dernière pour 1848, *matériel*, il s'est glissé une erreur d'addition : on a porté 9,595 fr. 04 c. au lieu de 14,595 fr. 04 c., ainsi que l'on peut le vérifier par l'addition des divers chiffres; la différence de 5,000 fr. doit donc être ajoutée à la dépense totale qui de 25,851 fr. 50 c. doit être portée à 20,851 fr. 50 c., et par conséquent l'excédant des dépenses sur les recettes à 66,686 f. 18c.

**DEUXIÈME SECTION. — RECETTES.**

Les recettes se sont élevées, savoir :	
1° Pour abonnements, à . . . . .	62,178 32
2° Pour vente de numéros, à . . . . .	32,743 15
Total de ces deux articles. . . . .	94,921 47
3° Annonces. . . . .	3,010 21
4° Intérêts du cautionnement. . . . .	1,717 28
Total des recettes. . . . .	99,648 96
La dépense s'étant élevée à . . . . .	179,669 80
L'excédant de dépenses sur les recettes est de	80,020 84
Cet excédant de dépenses a d'abord été couvert jusqu'à concurrence de 11,075 fr. par actions souscrites dans le courant de l'année, et notamment à la suite de l'appel de septembre . . . . .	
	11,075 »
Est resté en déficit. . . . .	68,945 84
Lequel déficit a été rempli :	
1° par la rente de 1849 qui s'est élevée à 43,995 fr. 89, et a été appliquée en entier à la Société de 1843. . . . .	43,895 89
2° Par les dons qui lui ont été aussi appliqués, et se sont élevés à 31,877 42	
3° Et par produits divers. . . . .	988 05
Total. . . . .	76,761 36
Est restée libre la somme de. . . . .	7,815 52

Avant de passer au détail de la Rente et des dons, nous avons à vous présenter quelques observations sur ce compte.

Le déficit de 1849 a été plus fort que celui de 1848; il ne s'était élevé dans cette dernière année qu'à 66,685 fr. 15 c., c'est-à-dire à 14,000 fr. environ de moins qu'en 1849.

En examinant les chapitres des dépenses, vous verrez cependant que chacun d'eux, en 1849, n'a pas été plus élevé que celui correspondant de 1848.

Ainsi la composition a été moins forte par suite de la suspension du journal.

La rédaction offre une diminution de 1,000 fr. Cette diminution n'a pas pu être plus forte, malgré la suspension, parce que, depuis la cessation jusqu'à la réapparition, nous n'avons pu laisser sans ressources nos rédacteurs ordinaires.

L'administration présente une économie de 1,500 fr., quoique nous ayons dû comprendre dans cette partie la subvention accordée à M. Tandon, caissier, depuis son entrée en prison, et que nous ayons dû le remplacer provisoirement par un autre caissier.

Le chapitre du matériel est sensiblement égal au chapitre correspondant de 1848 (si on n'oublie pas la rectification susénoncée).

Le paragraphe des pertes est de 2,000 fr. moins élevé qu'en 1848.

Le paragraphe du matériel de composition est aussi égal à celui de l'année précédente.

Il n'y a donc que l'amende de 5,000 fr. qu'il faille ajouter comme dépense imprévue; et, malgré ce surcroît de charges et les dégâts causés dans notre atelier et qu'il a fallu réparer, le chapitre des frais fixes pour 1849 est moins fort que celui de 1848, qui s'élevait (en tenant compte de la rectification énoncée plus haut) à . . . . .

Tandis que pour 1849 il s'élève seulement à 109,168 04

Tandis que pour 1849 il s'élève seulement à 100,766 89

Différence . . . . . 8,401 15

L'accroissement du déficit provient donc de la diminu-

tion des recettes, et en effet, en 1848, les abonnements et ventes des numéros avaient produit . . . 161,866 39

Tandis qu'en 1849 ils n'ont produit que . . . 94,921 47

Différence. . . . . 67,994 42

Les circonstances politiques, et notamment la suspension du journal pendant deux mois ou un sixième de l'année, expliquent suffisamment cette diminution de circulation de nos numéros; nos frais généraux sont restés à peu près les mêmes, et ils ont dû être moins atténués par une vente moindre.

Une suspension est toujours fatale à un journal, car elle détourne le cours des abonnés qui prennent une autre direction; nous venons d'en faire une seconde fois l'épreuve. Quoique le journal hebdomadaire actuel ne soit pas cher, et qu'une dépense de 12 fr. soit certainement peu de chose pour beaucoup de bourses, il n'en est pas moins vrai que nous sommes loin d'avoir recouvré en ce moment tous les abonnés dont les souscriptions expiraient le 31 mai dernier.

Vous aurez remarqué au paragraphe des pertes une somme assez importante à valoir sur le rarrangement des caractères dispersés dans la soirée du 13 juin par une invasion que le ministre de l'intérieur de ce temps-là a osé qualifier de barbare. Des experts désignés par lui et par nous ont évalué le dégât à près de 5,000 fr., mais il ne faut guère espérer rentrer jamais dans l'indemnité qui nous est due, et nous n'en parlons que pour mémoire.

Encore un mot sur un chapitre important de nos dépenses.

*Loyer.* — Nous avons reçu de nombreuses lettres de nos amis qui nous conseillaient d'abandonner le local que nous occupons rue de Beaune; nous aurions désiré suivre leur conseil, mais ils ignoraient que nous sommes tenus par un bail. Tout ce que nous pouvions essayer, et nous l'avons fait, c'était de chercher à sous-louer : car notre propriétaire n'est nullement disposé à résilier. Mais cette sous-location offre une difficulté presque insurmontable. Une famille riche ou un magasin de haute vente peuvent seuls occuper notre appartement du rez-de-chaussée; voudront-ils le prendre dans l'état où il se trouve, quand depuis vingt ans peut-être il n'a pas été repeint à neuf? Non; ce sont donc des réparations très coûteuses à faire; si nous les soldions nous-mêmes (et il nous serait malaisé de faire des avances de 4 à 5,000 fr. en ce moment pour une pareille dépense), nous perdriens de ce côté ce que nous gagnerions par l'économie du loyer. Le propriétaire le fera-t-il? non, pas actuellement; il ne s'y décidera que quand il sera forcé de s'y décider, c'est-à-dire lorsque nous serons partis, et que pour trouver un locataire il lui faudra bien présenter un appartement en état convenable. Dans cette situation difficile, nous n'avons pu parvenir à sous-louer le rez-de-chaussée, quoiqu'il se soit présenté un grand nombre d'amateurs. Nous avons dû entrer dans ces détails parce que, outre des conseils, on nous a adressé des reproches à ce sujet; maintenant que l'affaire est éclaircie, ces reproches tombent d'eux-mêmes.

Dans les deux derniers mois de 1849 nous sommes parvenus à sous-louer à raison de 100 fr. par mois l'appartement du second étage qui était occupé par Considerant, mais cette sous-location a cessé à partir de ce mois; l'appartement est vacant en ce moment.

RENTE ET DON.

La rente et les dons avaient formé ensemble en 1848 la somme de . . . . . 72,367 90  
 En 1849, ils ont produit (indépendamment de la portion de l'appel de septembre convertie en actions), la somme de . . . . . 75,773 31

Dons:

Les dons et souscriptions extraordinaires avaient produit net en 1848 la somme de . . . . . 32,941 36  
 En 1849 ils se sont élevés à celle de . . . . . 31,877 42  
 Les dons étant souvent collectifs, il nous est impossible de déterminer le nombre des donateurs, celui des souscriptions indiquées successivement est d'un peu plus de 700. Les mêmes noms se retrouvent plusieurs fois.

Rente.]

Au 31 décembre 1848, la rente comprenait 1,682 souscripteurs, dont 1,181 anciens et 501 nouveaux; elle a produit net, pour ladite année, 39,426 fr. 54 c.

Au 31 décembre 1849, la rente a compté 1,557 souscripteurs dont 1,009 anciens et 548 nouveaux, c'est-à-dire que sur les 1,682 souscripteurs de l'année précédente, 1,009 seulement ont continué leur cotisation en 1849.

La cotisation mensuelle indiquée par ces 1,557 souscripteurs était de 3,882 fr. 83 c. pour l'ensemble, ce qui eût produit pour l'année entière 46,593 fr. 96 c. Il n'a été versé réellement que 43,895 fr. 89 c., c'est-à-dire à très peu près la somme indiquée.

En 1850, le nombre des renteurs a considérablement baissé; il n'est en ce moment que de 882, dont 141 nouveaux et 741 anciens, c'est-à-dire que sur les 1,557 renteurs inscrits en 1849, 816 ne se sont pas fait réinscrire en 1850.

Les 882 renteurs de 1850 ont versé, jusqu'au 31 juillet dernier, la somme de 16,849 fr. 27 c.

Une observation est ici nécessaire. Outre la rente, l'Ecole reçoit des dons, et quelquefois des dons collectifs. Il est donc possible que la diminution du nombre des renteurs ne soit pas aussi forte en réalité que les chiffres ci-dessus paraissent l'indiquer, et que nous ayons reçu en dons ce qu'on nous destinait en rente.

De plus, il est à remarquer que la promesse de cotisation mensuelle faite par les 882 renteurs inscrits de 1850 est de 3,800 fr. environ, c'est-à-dire d'une somme inférieure de très peu à ce qui avait été promis mensuellement par les 1,557 souscripteurs de 1849. Il est vrai que ce versement mensuel de 3,800 fr. est loin d'avoir encore été effectué entièrement, puisque devant donner pour l'année (3,800 × 12) la somme de 45,600 fr., il aurait dû produire pour 7 mois (3,800 × 7) la somme de 26,600 fr., et que nous n'avions reçu au 31 juillet que 16,849 fr. 27 c.; mais il faut tenir compte des retards inhérents à cette forme de subvention. Néanmoins depuis la suspension du journal il y a un retard tellement prolongé qu'il devient très dangereux pour les services de l'Ecole<sup>1</sup>.

Les dons pour l'année 1850 seraient loin de combler le déficit qui se manifeste dans la rente. Jusqu'au 31 juillet dernier, ils ne comportent que la somme de 10,466 fr. 33 c.

(1) Nous avons reçu, en août, sur la rente la somme de 1,456 fr. 41 c., dont 403 fr. 66 c. de Belgique.

[APERÇU SUR LES COMPTES DE 1850.]

Les écritures de l'année 1850 sont tenues avec une grande régularité, et par suite de l'introduction d'un nouveau système de comptabilité, apporté et exécuté par le caissier en exercice, M. Amédée Guillon, dont le conseil de surveillance de la Société de 1843 a su apprécier le zèle et l'exactitude, nous pouvons soumettre chaque mois au conseil de surveillance l'état exact et complet des recettes et dépenses opérées réellement dans le cours du mois précédent.

Voici le résumé de cet état pour les sept premiers mois de 1850, tel que l'a approuvé le conseil de surveillance dans sa séance du 20 août courant :

Comptes mixtes.

Recettes (rente, dons et produits divers) ..	28,064 15	
Dépenses . . . . .	24,015 10	
Excédant des recettes. . . . .	4,049 05	

[Société 1840.]

Recettes. . . . .	10,240 46	
Dépenses. . . . .	6,856 81	
Excédant des recettes. . . . .	3,383 65	3,383 65
Réunion de ces deux excédants. . . . .	7,432 70	

Société 1843.

Dépenses . . . . .	34,366 16	
Recettes. . . . .	28,312 07	
Excédant des dépenses. . . . .	6,054 09	6,054 09

Excédant des recettes sur les trois comptes 1,378 61

Mais en voyant cet excédant, il ne faut pas oublier que ces comptes mensuels ne comprennent que les recettes et dépenses effectuées réellement, et que n'y figurent pas les mémoires non encore réglés ni payés; c'est seulement à l'inventaire de fin d'année que l'on peut arrêter définitivement la balance.

— Ici M. Bourdon entre dans quelques détails relativement à ces recettes et dépenses, et donne lecture des états à l'appui présentés au conseil de surveillance de 1843.

Il communique aussi un état des paiements faits aux créanciers commerciaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1850.

Il en résulte qu'au 31 décembre 1849, les créances commerciales s'élevaient à la somme de 55,486 fr. 09 c., composées pour la plus grande partie de dettes antérieures au 1<sup>er</sup> juillet 1849, lesquelles dettes ont été diminuées dans le second semestre de 1849 de plus de vingt mille francs, ainsi qu'il sera plus amplement expliqué dans la prochaine séance, ci. . . . . 55,486 09

Que ces 55,486 fr. 09 c. ont été augmentés pendant les sept premiers mois de 1850 de. . . . . 6,880 25

Ce qui faisait un total de. . . . . 62,366 34

Mais que durant le cours de ces sept mois, il a été payé 28,090 fr. 45 c., plus 1,190 fr. pendant les vingt premiers jours d'août, ensemble. . . . . 29,280 45

De sorte qu'il ne restait plus de dettes commerciales au 20 août que. . . . . 33,085 89

Et que par conséquent la situation est notablement améliorée, quoiqu'elle resté toujours extrêmement grave, puisqu'aux 33,085 fr. 89 c. de dettes commerciales, il faut ajouter le chiffre très élevé des emprunts et autres dettes personnelles dont il sera donné connaissance à la prochaine Assemblée, une erreur de calcul dans les balances ne permettant pas encore de les faire connaître d'une façon exacte. — M. Bourdon termine ainsi son rapport :

La suspension du journal au 22 mai nous mit dans un grave embarras. Un grand nombre d'abonnements expiraient le 31 mai. Nous avions compté sur eux pour faire face à nos dépenses antérieures et courantes que la suspension du journal n'interrompait pas. Cet argent nous manqua. Nous avions promis de ne plus faire d'appel; nous n'en fîmes pas. Quelques-uns de nos amis comprirent quelle devait être notre position; ils hâtèrent l'envoi et augmentèrent le chiffre de leurs cotisations; mais ce fut le petit nombre. Nos amis, en général, soit que les uns ne comprissent pas la gravité de la situation, soit que les autres voulassent voir comment nous nous tirerions de ce mauvais pas, n'eurent avec nous que des relations peu fréquentes. Nous répondions à toutes les lettres; mais nous recevions peu de lettres et peu de secours. La rente elle-même a déchu dans le mois de juillet et a été très faiblement servie en août.

Heureusement qu'un de nos amis qui a déjà rendu de grands services à l'École vint nous offrir spontanément dès les premiers jours de juin une somme de 15,000 fr. qu'il mit à notre disposition de la manière la plus cordiale. Nous n'avons pas voulu la recevoir comme don; nous l'avons inscrite aux emprunts.

Ce secours épargna à l'École un désastre financier.

Malgré nos avertissements et nos réclamations, malgré les chiffres que nous mettons sous leurs yeux, un grand nombre de nos amis ne comprennent toujours pas dans quelle situation embarrassante nous nous trouvons. Nous ne citerons que deux exemples :

Quelques phalanstériens veulent fonder une école d'enfants. Dans les communications qu'ils nous adressent, ils nous conseillent de réduire le prix de notre loyer, et d'appliquer l'économie qui en résulterait à soutenir leur opération. Et cependant les phalanstériens dont nous parlons sont en relations fréquentes avec nous et très initiés à nos affaires. Comment donc ne comprennent-ils pas que c'est à notre propre soulagement, à la diminution de nos propres dettes, que nous devons impérieusement appliquer nos économies, quand il nous est possible d'en faire, et non pas à des affaires extérieures, quels que soient d'ailleurs l'intérêt et la sympathie qu'elles puissent à bon droit nous inspirer ?

Venons au second exemple. Plusieurs personnes nous ont écrit de différents côtés que notre journal hebdomadaire devait faire ses frais, et que dès lors il n'y avait plus besoin de servir la rente. C'est une erreur complète, mais assez répandue, car nous devons dire que la même chose nous a été répétée par un des membres de l'un des conseils de surveillance. Qu'est-ce que cela prouve? Que nos amis ne portent pas toujours une attention très sérieuse sur les chiffres et la situation.

Le moindre calcul prouve l'erreur dont nous parlons.

L'abonnement de l'hebdomadaire est à 12 fr. Supposons 3,000 abonnés payants, et nous sommes loin de les avoir, cela fait 36,000 francs.

Nous ne portons que pour mémoire les annonces qui produisent fort peu de chose.

Comptons maintenant les dépenses.

3,000 abonnés payants demandent, au minimum, un tirage de 3,500 pour fournir les gratuits, les échanges avec les journaux de Paris et de province, les numéros perdus et les abonnements non payés.

Or, il y a 52 semaines dans l'année; donc chaque abonné reçoit 52 feuilles qui, multipliées par 3,500, nombre supposé du tirage, font 182,000 feuilles ou 364 rames de papier (la rame contient 500 feuilles). Ces 364 rames, à 15 fr. prix ordinaire (le prix est dans ce moment à 15 fr. 50 c.), coûtent. . . . . 5,460 »

Tirage de 364 rames à 4 fr. la rame. . . . . 1,456 »

Timbre et poste : 5 centimes pour chacune des 182,000 feuilles. . . . . 9,100 »

Bandes et pliage, environ. . . . . 1,000 »

Composition de 52 numéros à raison de 180 fr. chacun. . . . . 9,360 »

Total. . . . . 26,376 »

A déduire de. . . . . 36,000 »

Reste net. . . . . 9,624 »

De quoi il faut déduire encore près de 3,000 fr. pour remise de un fr. en moyenne aux libraires, correspondants, etc. . . . . 3,000 »

Resterait net. . . . . 6,624 »

pour payer la rédaction, le loyer, les contributions, l'administration, les frais imprévus et extraordinaires de toutes sortes (ainsi un tirage de 7,000 pour le premier numéro, de 4,000 pour le second).

Supposez maintenant 2,000 abonnés payants, et c'est à peu près le chiffre que nous atteignons, on aura en recette, déduction faite des remises. . . . . 22,000 »

Et en dépense de papier, tirage, port, bandes et composition, d'après les bases ci-dessus, sur un tirage de 2,500, environ la somme de. . . . . 23,800 »

C'est-à-dire que les recettes paieraient les frais proportionnels de papier, tirage, port et bandes, et seulement une partie de la composition qui forme le premier chapitre des dépenses fixes.

Donc le journal hebdomadaire, tout en coûtant beaucoup moins que le journal quotidien, ne couvre pas entièrement les frais. Et en outre il faut considérer qu'il n'y a pas seulement un journal chez nous, il y a un centre de relations qui a ses frais propres indépendamment du journal; enfin il y a un arriéré considérable à solder. Ce qui nous permet de dire que les personnes qui avancent que soit le centre, soit le journal pris dans sa plus simple expression, n'a pas besoin de la rente ni d'une subvention accordée par l'École, ne se sont pas donné la peine de réfléchir sur les chiffres et les exposés de situation contenus dans tous nos bulletins depuis 1846.

Maintenant, veut-on dire seulement que le journal hebdomadaire coûtera moins cher que le journal quotidien? Oh! alors on a raison, mais il ne faut pas ajouter : Donc on peut supprimer la rente. Car les économies que pourra procurer la réduction du journal quotidien en journal hebdomadaire ne feront pas que les frais tout à fait généraux supportés par les deux Sociétés soient mis à néant; et de même que nous vu les bénéfices de la librairie ne pas suffire pour compenser la portion des frais généraux mis à la charge de la Société de 1840, quoique cette portion ne soit que des 3/10 du total, ainsi les bénéfices du journal, si bénéfice il y a, ne suffiront certainement pas, après prélèvement de ses frais spéciaux, pour

défrayer la Société de 1843 de sa part des frais généraux.

Il y a, au reste, une circonstance qui a pu faire penser à beaucoup de personnes que le journal, que l'existence du journal, coûtait beaucoup plus cher qu'il ne coûte réellement. C'est que dans nos comptes annuels nous mettons à la charge de la Société de 1843 les 7/10 des frais généraux. Alors on dit : Voyez combien le journal coûte cher ! Mais si le journal ou la Société de 1843 avaient disparu, ces frais généraux seraient retombés tout entiers sur la Société de 1840, et l'on aurait pu dire alors : Voyez combien la librairie coûte cher ! Ces deux exclamations seraient également mal fondées. La librairie et le journal ne sont que les organes de l'École et du centre de l'École. Matériellement et par suite des nécessités légales, la Société du journal et la Société de la librairie fonctionnent séparément et supportent des frais inégaux ; mais moralement l'ensemble de leurs opérations est un, et la méthode logique (non pas la méthode commerciale) de nos comptes-rendus devrait être à peu près celle-ci :

**1<sup>re</sup> section. DÉPENSES ET RECETTES GÉNÉRALES. — Personnel :** gérants, rédacteurs principaux, employés. — **Matériel :** loyer, contributions, assurances, frais de bureau ; pertes, escomptes, intérêts, etc. — **RECETTES GÉNÉRALES,** dons, rentes.

**2<sup>e</sup> section. DÉPENSES ET RECETTES SPÉCIALES. — Librairie et ouvrages édités par nous, recettes et dépenses. — Journal quotidien, *Démocratie pacifique*, recettes et dépenses. — Journal mensuel, *la Phalange*, recettes et dépenses. — Almanach, recettes et dépenses, etc.**

En suivant cette méthode, nous ne ferions pas peser sur le journal tous ces frais qui indisposent contre lui beaucoup de personnes. On verrait clairement que les frais généraux sont nécessités par l'existence d'un centre, et que les frais du journal sont assez restreints, et c'est dans ce sens, et uniquement dans ce sens, c'est-à-dire en isolant le journal hebdomadaire des frais généraux, qu'il est permis de dire que ce journal peut faire ses frais : à 2,000 abonnés payants, il ne fait pas ses frais tout à fait spéciaux ; à 3,000 abonnés *payants*, il peut les couvrir ; mais qui couvrira les frais généraux ? La rente, une subvention de l'École ; c'est toujours là que tous les calculs nous ramènent forcément.

Refaisons brièvement et par à peu près le compte des recettes et dépenses de l'année 1849, suivant la méthode que nous venons d'indiquer, et d'après les chiffres ci-dessus :

Dépenses totales de la Société de 1840 . . .	47,033 34	
Dépenses totales de la Société de 1843 . . .	179,669 80	
Total des dépenses . . . . .	226,703 14	
Recettes de la Société de 1840..	34,682 48	
Recettes de la Société de 1843..	99,648 96	
Total des recettes. . . . .	134,331 44	134,331 44
Déficit sur l'ensemble des opérations des deux Sociétés. . . . .	92,371 70	
Couvert par les rentes, dons et produits divers jusqu'à concurrence de . . . . .	76,761 36	
Restait un déficit net de . . . . .	15,640 34	
Lequel a été couvert pour 11,075 par les actions nouvelles, . . . . .	11,075	
Déficit définitif et total sur les opérations des deux Sociétés pendant 1849. . . . .	4,535 34	

**1<sup>o</sup> Section. — Dépenses et recettes générales.**

<b>DÉPENSES. PERSONNEL.]</b>		
Gérants et rédacteurs principaux . . . . .	18,000 "	
Employés. . . . .	18,615 50	
Gratifications . . . . .	982 "	
<b>MATÉRIEL.</b>		37,597 50
Chapitre 2 de 1840. . . . .	7,385 28	
Matériel de 1842. . . . .	14,871 95	
Perte sur le § 6 de 1843, intérêts escomptes . . . . .	5,142 01	
	27,399 24	27,399 24
Total des dépenses générales. . . . .	64,996 74	
Recettes générales, dons et rentes, produits divers, et actions souscrites. . . . .	87,836 36	
Excédant des recettes générales sur les dépenses générales . . . . .	22,839 62	

**2<sup>o</sup> Section. Dépenses et recettes spéciales.**

<b>LIBRAIRIE.</b>		
Dépenses : chapitres 1, 5, 6, 9, 10 du compte rendu de la Société 1840. . . . .	21,472 70	
Recettes : chap. 1, 5, 6, 7, 8 9. . . . .	26,765 28	
Excédant des recettes. . . . .	5,292 58	5,292 58

<i>Démocratie Pacifique.</i>		
Dépenses. Composition . . . . .	20,653 04	
Rédaction secondaire et externe. . . . .	12,625 "	
Abonnements . . . . .	2,023 84	
Amendes. . . . .	5,631 80	
Dépenses spéciales sous le § 6 . . . . .	2,764 50	
Matériel de l'atelier . . . . .	7,573 25	
Frais proportionnels. . . . .	78,902 91	
Total de la dépense. . . . .	130,174 34	
Recettes. . . . .	99,648 96	
Excédant de la dépense] sur les recettes pendant 1849 pour le Journal quotidien. . . . .	30,525 38	

<i>Phalange.</i>		
Excédant de la dépense sur la recette, en mettant 1,500 fr. seulement pour rédaction spé- ciale. . . . .	2,204 16	

<i>Almanachs.</i>		
Excédant de la recette sur les dépenses pour ce chapitre. . . . .	62 "	
Total des excédants de recettes générales et recettes spéciales.	28,194 20	
Total des excédants de dépenses spéciales. . . . .	32,729 54	32,729 14
Déficit définitif des opérations des deux So- ciétés pendant 1849 . . . . .	4,535 34	

Vous voyez, Messieurs, par ce calcul que l'excédant des dépenses *spéciales* du journal quotidien, cet organe si important pour l'École, n'a été pour 1849 que d'environ 30,000 fr., sauf à y ajouter, pour plus d'exactitude,

quelque surcroît pour raison d'une portion des dépenses générales que son existence pouvait causer, mais qu'il est difficile de distinguer.

Mais le journal quotidien n'est plus; nous n'avons plus qu'un journal hebdomadaire; c'est conformément à cette situation nouvelle que dans la prochaine séance nous vous présenterons un aperçu ou bilan du montant des recettes et dépenses pour 1851.

Dans cette même séance, nous vous présenterons aussi un exposé complet de la situation financière; vous comprendrez de quelle crise terrible est sortie l'Ecole, grâce au dévouement des personnes restées fidèles à la cause. Mais il faut de la persévérance, car la crise n'est point passée, et tant qu'elle durera, tant que le centre restera écrasé sous le poids des embarras financiers, ses mouvements ne pourront avoir la liberté et la puissance que leur demande l'Ecole.

Pour sortir de cette crise, nous ne demandons qu'une chose à l'Ecole : le service régulier de la rente; si tous les phalanstériens s'inscrivaient à la rente, selon leurs forces respectives, la charge serait légère pour chacun, et l'œuvre s'accomplirait sans trop grande difficulté.

Messieurs, ce premier rapport devant être suivi d'un second, établissant le bilan complet au 31 décembre 1849, et les conseils de surveillance ne devant déposer leurs observations que dans la prochaine séance, je ne vous demanderai l'approbation des comptes ci-dessus qu'à votre prochaine réunion.

Après la lecture de ce rapport, une conversation s'engage sur les intérêts de l'Ecole.

L'Assemblée décide que la seconde réunion aura lieu le dimanche 15 septembre à midi, et la séance est levée à 3 heures et demie.

## L'ART DE TRACASSER.

(Article politique.)

L'art de l'administration est devenu l'art de faire tracasser les administrés par les administrateurs. On ne simplifie pas les rouages, on les complique, on les embrouille, on les multiplie, et de là des pertes infinies de temps et d'argent, sans compter les ennuis insupportables et l'irritation désespérante qu'éprouve invariablement tout administré, lorsqu'il est forcé d'être en rapport avec quelqu'un de ses cent mille gouvernants. Les pouvoirs sont-ils chargés de démontrer eux-mêmes leur inutilité et de faire valoir l'anarchie de M. Proudhon? C'est très probable; quant à moi, je déclare, dans le peu de rapports que j'ai pu avoir avec des administrations publiques, n'en avoir pas trouvé une qui n'ait dans l'expédition des affaires suscité une foule d'embarras ou ne se soit arrêtée pendant un temps interminable devant des vétilles. J'en excepte une seule, l'administration de la Banque de France, que j'ai vue une fois, avec un étonnement que je ne saurais dépeindre, et une profonde reconnaissance que je suis heureux de lui exprimer ici, m'aider d'elle-même et spontanément à tourner une difficulté, peu sérieuse au fond, mais qui avec toute autre administration m'eût coûté de l'argent, des démarches et des lenteurs sans fin.

La dernière loi contre la presse est venue ajouter à cet

art de la tracasserie, avec d'autant plus de succès que les législateurs n'ont point caché que leur intention était principalement d'ennuyer les éditeurs et les écrivains, de les *dégoûter*, et que beaucoup de dispositions de cette loi sont rédigées dans un style vague et élastique, qui prête merveilleusement à l'interprétation, à l'arbitraire, aux ennuis administratifs.

Nous devons compte à nos amis des tribulations et perplexités où nous a jetés cette loi par rapport au *Bulletin phalanstérien*.

Ce Bulletin se composait d'une série d'avis, de notices, de renseignements, de comptes-rendus financiers et d'assemblées générales, que nous leur avons adressé depuis juillet 1846. Il en a paru jusqu'à ce jour 14 numéros, qui sont envoyés gratuitement (ainsi qu'il est dit en toutes lettres en tête) aux reuteurs de l'Ecole, et portent les dates suivantes : 1<sup>er</sup> juillet 1846, 14 septembre 1846, 15 février 1847, 25 juin 1847, 20 octobre 1847, 2 mars 1848, 9 mars 1848, 3 juin 1848, 17 septembre 1848, 30 novembre 1848, 8 septembre 1849, 15 novembre 1849, 31 décembre 1849 et 27 avril 1850. Donc ce n'est pas un journal, parce qu'il n'est point périodique, parce qu'il ne paraît pas à intervalles déterminés, parce qu'il est envoyé gratuitement et à la simple volonté des éditeurs; ce n'est au fond qu'une série de brochures, reliées entre elles, pour la commodité des collections et des recherches, par des dates, des numéros et une même pagination.

Néanmoins, la loi dernière astreignant tout journal paraissant moins de trois fois par semaine à un cautionnement de 18,000 fr., nous nous sommes demandé si la tracasserie administrative, guidée par la réaction et la police, ne viendrait pas nous chercher querelle. Nous avons pris des informations auprès de l'Administration elle-même; on nous a répondu : « Hé! il est bien possible que ce ne soit pas un journal ou écrit périodique, mais à tout événement nous vous saisisons, et les juges décideront. »

Les juges décideront!... La réponse n'était pas rassurante. Voici ce qui nous est arrivé dernièrement avec les juges : chacun sait ou est légalement censé savoir que chaque matin il faut porter un exemplaire de tout journal nouvellement imprimé chez un commissaire de police spécial, qui en donne reçu. Or, il arriva que dans le courant de novembre 1849 l'employé qui faisait habituellement ce dépôt pour la *Démocratie pacifique* étant tombé malade, on chargea pour lui une autre personne d'effectuer le dépôt; ce nouvel employé, n'étant pas bien au fait, alla porter le précieux exemplaire non pas au commissaire lui-même, mais chez le *portier* du commissaire. De là, procès-verbal, contravention, citation devant les juges. Nous expliquons l'affaire aux juges, nous amenons nos témoins, nous constatons notre parfaite bonne foi, et nous demandons que les juges veuillent bien user de la faculté que leur donne la loi de reconnaître des *circonstances atténuantes*, et de ne nous condamner qu'à 25 fr. d'amende... Les juges nous ont condamnés à 500 fr., que nous avons bel et bien payés avec ornements fiscaux, tels que dixième, etc.

Donc nous ne nous soucions pas de remettre aux juges, dans ce moment, le soin de décider si le Bulletin phalanstérien devait être, comme journal, astreint à un cautionnement de 18,000 fr.; en conséquence, nous cesserons momentanément de donner à nos communications avec nos amis la forme de Bulletin, et puisqu'ici la forme est tout, nous leur donnons aujourd'hui la forme de brochure.

Maintenant autre question : le compte-rendu d'une assemblée générale est-il un écrit politique ou d'économie sociale, et doit-il en cette qualité être astreint au timbre de 5 centimes que les législateurs ont imposé aux brochures de moins de trois feuilles, dans l'intention très obscurante d'empêcher qu'elles ne se répandissent ?

« Hum ! nous a dit l'Administration lorsque nous lui avons parlé de la présente brochure, c'est phalanstérien ça, ça doit être politique ou d'économie sociale. Nous saisissons d'abord peut-être, sauf aux juges. . . . . »

— Suffit !... nous timbrerons... pour cette fois.

Troisième et dernière difficulté : Le timbre donne droit aux brochures timbrées de partir franco par la poste. Mais on ne timbre que les brochures de politique et d'économie sociale; or nous nous sommes dit : Il est certain que notre compte-rendu n'a rien de politique ni d'économie sociale; que si nous le faisons timbrer, c'est par peur des procès-verbaux et poursuites de l'Administration du timbre; mais quand nous irons porter notre brochure à l'Administration de la poste, elle pourra bien nous tenir ce langage : Vous avez fait timbrer votre brochure, c'est très-bien si cela a pu vous faire plaisir, mais elle n'a rien de politique; je ne transporterai franco que les brochures politiques, quand elles sont timbrées; je ne transporterai la vôtre, qui n'est pas politique, que si vous me payez un droit de poste.—Ce scrupule nous étant venu, nous l'avons soumis à l'Administration, qui a lu et relu la loi et n'a trop su que nous répondre. On verra... on examinera.. Pour couper court à la difficulté, pour éviter de payer deux droits pour un, nous avons pris le parti d'ajouter au compte-rendu des Assemblées générales un article politique. Le voici, c'est celui-ci; nous le crions bien haut: ceci est de la politique où l'on discute une loi et ses effets, et nous venons de gagner le droit d'être timbrés; sous ce rapport nous sommes bien tranquilles.

Mais une autre inquiétude nous prend, qu'il faut dissiper. Nous avons critiqué cette loi et l'esprit administratif en général, mais nous ne voudrions pas que l'on pensât que notre intention ait été de faire retomber nos reproches sur le personnel lui-même des administrations. Les employés sont aussi des esclaves armés pour contenir des

esclaves désarmés; ils ne sont pas armés de sabres, de fusils, mais de plumes et d'encre; leur devoir les astreint à être minutieux, routiniers, absurdes même; ils le confessent, ils s'en plaignent; mais il faut bien le dire, l'employé qui ne posséderait pas toutes ces mauvaises qualités ne serait peut-être pas toujours un bon employé; une pression constante du haut sur le bas les tient eux-mêmes entravés, et ne leur laisse pas leur spontanéité. L'ordre social faux et incohérent qui nous enserme, fausse en tout et partout nos facultés et leur emploi : ce ne sont pas les hommes qu'il s'agit de transformer, c'est la forme sociale actuelle, cause de tous nos vices et de tous nos malheurs.

Émile BOURDON.

Nous ferons remarquer de nouveau à nos amis que nous avons baissé le prix de la collection du journal *la Phalange*, qui a paru trois fois par semaine depuis septembre 1840 jusqu'à juillet 1843. Elle forme 6 volumes in-4 de différentes grosseurs.

De 70 fr. le prix a été réduit à 25 fr. pour les abonnés de la *Démocratie pacifique* et à 30 fr. pour les non abonnés (pris au bureau, les frais d'envoi à la charge de l'acheteur).

Nous rappelons aussi que le prix de la collection de la revue *la Phalange*, qui a paru de 1845 à 1849, et forme 10 volumes grand in-8°, a été réduit de 90 à 60 fr. — La collection des huit premiers volumes se paie 50 fr.

Par suite d'un accident arrivé chez le brocheur, nous n'avons plus que quarante-trois exemplaires de la livraison de mars 1847. Par conséquent nous ne possédons que quarante-trois collections complètes de la revue *la Phalange*.

Nous ne vendrons donc le tome V, dont cette livraison fait partie, qu'avec la collection entière des dix volumes, ou la collection des huit premiers volumes.

Tous les autres volumes pourront être livrés séparément au prix de 7 fr. Chaque année prise séparément (sauf 1847) 13 fr.

## SOMMAIRE DES LIVRAISONS DE LA PHALANGE

En 1845, 1846 1847 1848 et 1849.

**INTRODUCTION.** — Adresse des Phalanstériens des Etats-Unis aux Phalanstériens d'Europe. — Réponse.

**PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER.** — 1845 : 246 pages. — Des trois UNITÉS EXTERNES. Fausseté des principes sur la circulation. Hiérarchie de la Banqueroute. Monopole nautique. Unités commerciale, administrative et religieuse des Harmoniens. — **COSMOGONIE.** Du clavier universel, ou série des touches d'harmonie générale. Harmonie aromale des astres. Travail des planètes ou des mobiliers de création. Créations faites et à faire sur la planète. — **CRIMES DU COMMERCE.** Le commerce men songer. Assujettissement du commerce à la vérité. Distinction entre les mouvements productifs parasites du Commerce. Initiative de l'ordre sociétaire par l'Entrepôt concurrent ou Comptoir Communal. — **DES SÉRIES MESURÉES.** Excellence de l'ordre mesuré. Séries Mesurées en 3<sup>e</sup> puissance. Accord des Séries Mesurées en contraste et en identité. La binocvate ou série mesurée à double timbre. Séries mesurées de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> puissances. — 1846 : 440 pages. — Des 3 GROUPES D'AMBITION, D'AMOUR et de FAMILISME. Propriétés contrastées des groupes en Harmonie. Des dominantes et toniques passionnelles. — **Du GROUPE D'AMITIÉ.** Bas accords, accords cardinaux, accords transcendents. — **DES TROIS PASSIONS DISTRIBUTIVES.** — Nomenclature de la gamme subversive. — **DES CINQ PASSIONS SENSUELLES.** L'Arbre passionnel et ses subdivisions en séries nuancées et puissancielle. Classement des sens en actif, passif et neutre. État subversif de la vue en accord de prime de seconde et cardinaux. Accords visuels de septième, ou somnambulisme. Accords visuels d'octave. Accords transcendents du tact. Récréation de correspondance sidérale, transmission de la langue universelle et des connaissances acquises dans tous les mondes. Perspective du sort des âmes. Rôle de la matière dans le système de l'univers. — **APPENDICE A L'ANALYSE PASSIONNEL.** L'arbre passionnel subversif et ses rameaux. Harmonie des 3 nombres sacrés, 3, 7, 12. Analogies du système aromal et planétaire. — 1847 : 444 pages. **Du PARCOURS et de l'UNITÉISME.** — Des Distributives élevées en puissance. — Des passions avortées. — De la pression des 42 radicaux passionnels. — **EGAREMENT DE LA RAISON** démontré par les ridicules des sciences incertaines. — *Métaphysique.* — Nos destinées en cette Vie et après cette Vie. — *Politique et Morale.* — **FRAGMENTS — DU CLAVIER PUISSANCIEL DES CARACTÈRES.** — *Monogynes* ou âmes simples. Intégralité de l'âme. Distribution numérique et typique. *Polygynes* ou caractères de gamme composée. *Polygynes* transcendents. *Omnigynes.* Caractères de gamme bi-puissancielle. Indices relatifs aux sympathies et antipathies. — **DES TRANSITIONS et désordres apparents de l'univers.** — **ECELLE PARALLÈLE DES ATTRACTIONS SOCIALES.** —

**DÉTÉRIORATION MATÉRIELLE DE LA PLANÈTE.** — Des fléaux aromaux, atmosphériques et cutanés. Du goût du merveilleux. — 1848 : 498 pages. — **DU MÉCANISME DE L'AGIOTAGE.** Origine des nombreuses bourses de commerce qui infestent la France. Mécanisme des Bourses et courtiers. Tactique des Bourses. Distribution des courtiers dans les grandes manœuvres. Concurrence réductive, où maîtrise proportionnelle, solidaire et illimitée. Entretien d'agioteurs au sortir de la Bourse. — **DE LA MÉTHODE MIXTE** en étude de l'attraction. La queue de Robespierre ou les hommes à principes. Sur le système repressif des passions. — **DE LA MÉDECINE NATURELLE,** ou attrayante composée. Des divers degrés de folie. De la Gastrosophie. — **ANALOGIE et COSMOGONIE.** — Propriétés aromales, organiques et instinctuelles des astres. Des deux lunes mixtes ou sensibles. Génération et émission des planètes. Analogies de fleurs, de fruits et d'animaux. — **NOTES DIVERSES.** — 1849. — 525 pages : **DES LYMBES OSCURES,** ou période d'enfer social et de labyrinthe passionnel. Société primitive. — Préparatifs de Dieu pour la naissance de la Civilisation. — **LES TROIS NOEUDS DU MOUVEMENT.** Les trois discordances du mouvement. Création et durée des substances. Notions préliminaires sur les séries et l'éducation naturelle. — **L'INVENTEUR ET SON SIÈCLE.** — **L'ENIGME des 4 MOUVEMENTS.** L'entretien. Du Monopole de Paris. — **Du GARANTISME.** Des 42 droits de l'homme. Du garantisme visuel en édifice. De la propriété composée en garantisme. De la tribu simple ou association de ménages. — **DE LA SÉRIOSOPHIE** ou épreuve réduite. Plan d'opération. Choix des Sociétaires. Installation. Service combiné simple. Système des plaisirs dans la Tribu. Courtoisie entre les 2 sexes. Fusion unitaire des classes. Du service passionnel composé. De l'esprit unitaire en répartition de dividende. — **DES DIVERSES ISSUES DE CIVILISATION.** — Banques rurales. — Vices des tentatives faites en association. — **DE L'ESPRIT IRRÉLIGIEUX CHEZ LES MODERNES.** — **DERNIÈRES ANALOGIES.** — **FRAGMENTS.** — **LA QUESTION RELIGIEUSE.** (45 articles). Par H. Doherty. — Nouveau droit administratif, et histoire de la législation française ; par Victor Hennequin. — Du droit au travail et de son organisation par F. Cantagrel. — Nouveau principe à introduire dans les Compagnies Actionnaires. — De la propriété et des diverses manières légitimes d'acquérir. — Salon de 1845 et 1846, par Laverdant. — Vues historiques sur la propriété, par Gilliot. — Poésies, par M. Leconte de Lisle. — Brunhild et Colomabanus, drame, par Charles Bénézit. — Le Roi Rodrigue, drame, par Guillemon. — Nécessité d'une réforme scientifique. Physiologie générale et particulière des académies, et autres articles par Victor Meunier. — L'analogie des langues, par Tito Pagliardini. — Considérations positives sur la science sociale, par L. Bresson. — Du crédit foncier, par A. Cieskowski. — La série, loi universelle de la nature, introduction par H. Doherty. — Les économistes, par E. B. etc., etc. — Divers articles de **BIBLIOPHIE** et de **MÉLANGES.**